

COMMUNE DE WELKENRAEDT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :

PROJET D'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON PORTANT EXÉCUTION DU DÉCRET MODIFIANT DIVERS TEXTES EN CE QUI CONCERNE LES COURS D'EAU, PROJET D'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON RELATIF AUX NOTIFICATIONS ET AUX AUTORISATIONS QUI PEUVENT ÊTRE DÉLIVRÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 58 BIS DE LA LOI DU 12 JUILLET 1973 SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE, CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU PRIORITAIRES POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA LIBRE CIRCULATION DES POISSONS

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I^{ER})

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
19 octobre 2020	Lundi 26 octobre 2020	Judi 10 décembre 2020 à 12h Salle du Conseil communal	Renaud BECKERS (Conseiller en environnement) Vincent POENSGEN (Agent communal)

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou le mardi jusqu'à 20 heures à l'adresse suivante : Administration communale, Service Travaux-Urbanisme, rue de l'Ecole 6 à 4840 Welkenraedt.

Le dossier est également consultable sur le site internet du Portail environnement de la Wallonie via le lien suivant : enquetepublique-coursdeau.wallonie.be

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Renaud BECKERS (087/89.91.94) ou Vincent POENSGEN (087/89.91.91).

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électroniques, peut envoyer ses remarques (pour le 10 décembre au plus tard) à l'administration communale (travaux@4840.be) ou en contactant le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement à l'adresse suivante :

<p align="center">Projets d'arrêtés du gouvernement wallon</p> <p align="center">Via courriel : legislation.dcenn.dgo3@spw.wallonie.be ou par courrier : Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles, et Environnement – SPW ARNE Département du Développement, de la Ruralité et des Cours d'eau et du Bien-être animal Direction des Cours d'eau non navigables Avenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES</p>
--

Welkenraedt, le 19 octobre 2020.


Par le Collège,

Le Bourgmestre,

Le Directeur Général


M. BEBRONNE.




J.-L. NIX